

FINALE DE LA COUPE DE FRANCE DES SLALOMS 2019

14 et 15 Septembre 2019
REGLEMENT PARTICULIER

La Ligue du Sport Automobile Grand Est en partenariat avec l'Association Sportive Automobile Plaine de l'III organise les 14 et 15 septembre 2019 sur le site du Complexe Sportif de l'Usine PSA Peugeot-Citroën la :

FINALE DE LA COUPE DE FRANCE DES SLALOMS 2019

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est sous le sous le numéro 32 en date du 10 juillet 2019 et le Visa FFSA n° 526 en date du 11 juillet 2019.

Le site internet de la Finale est : www.finaledesslaloms2019.com

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs :Maryse THOMAS	licence n° 3123/0326
Jean Charles BIDAL	licence n° 1625/0305
Jean Michel MARTIN	licence n° 27433/0313
Directeur de course :Daniel BLANQUIN	licence n° 1941/0308
Directeurs de course adjoints :Franck MADER	licence n° 187564/0323
David CLAUDE	licence n° 221403/0308
Responsable Pré-Grille :Michel LEONATE	licence n° 12844/0323
Responsable du Parc Concurrents :François NASAZZI	licence n° 11062/0314
Commissaires Techniques :	Responsable :Daniel CHOLLEY	licence n° 6833/0308
Emile TENA	licence n° 124058/0305
Vincent ANGELINI	licence n° 206030/0318
Michel SALTZMANN	licence n°2471 /0307
Daniel HAEFFELIN	licence n° 12679/0322
Denis DERCHE	licence n° 33547/0314
Chargés des relations avec les concurrents :Fabienne SCHOLLER	licence n° 43874/0323
Gilbert HORALA	licence n° 12674/0318
Delphine NASAZZI	licence n° 11063/0314
Jean-Jacques HUBER	licence n°10866/0323
Classements :Informatique BRENNUS	licence n° 134494/0418
Chronométrage :Gérard PEUREUX	licence n°11719/0305
Speaker :Joël MICHAU	licence n° 59561/1430
Responsables des Commissaires :Fabienne SCHOLLER	licence n° 43874/0323
Médecin :Dr Michel WIEDENKELLER	licence n° ... 146262/0323
Chargés de Presse :Marc HENRY	licence n° 47944/0399

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements :Lundi 2 septembre 2019 à 24 heures
Publication de la liste des engagés :Jeudi 5 septembre 2019
Vérifications administratives :Vendredi 13 septembre 2019 de 14h à 19h
Lieu : Complexe Sportif Peugeot, D39, Route de Chalampé – 68390 SAUSHEIM (voir plan d'accès ci-joint)
Vérifications techniques :Vendredi 13 septembre 2019 de 14h15 à 19h15
Lieu : Complexe Sportif Peugeot, D39, Route de Chalampé – 68390 SAUSHEIM (voir plan d'accès ci-joint)
Des vérifications exceptionnelles pourront avoir lieu pour des concurrents l'ayant demandé à l'organisateur par écrit sur la feuille d'engagement.....Samedi 14 septembre 2019 de 7h00 à 8h30
Lieu : Complexe Sportif Peugeot, D39, Route de Chalampé – 68390 SAUSHEIM (voir plan d'accès ci-joint)
Briefing des pilotes : remis contre émargement lors des vérifications administratives.
1ère Réunion du Collège des Commissaires Sportifs : ...Samedi 14 septembre 2019 à 7h30. Lieu : PC course
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés :
Samedi 14 septembre 2019 à 10h00
Essais non chronométrés : (2 passages maximum) Samedi 14 septembre 2019 de 9h00 à 11h45
Essais chronométrés : (1 seul passage) Samedi 14 septembre 2019 de 13h15 à 15h15
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course samedi 14 septembre 2019 à 15h30

Course :

1^{ère} manche : le samedi 14 septembre de 15h45 à 17h30
2^{ème} manche : le dimanche 15 septembre de 9h30 à 11h30
3^{ème} manche : le dimanche 15 septembre de 13h15 à 15h00
4^{ème} manche : le dimanche 15 septembre de 15h15 à 17h00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.
Seule une reconnaissance pédestre est autorisée avant 8h45 le samedi matin.

Affichage des résultats provisoires à l'entrée du Parc Concurrents 15mn après l'arrivée du dernier concurrent.

Parc fermé obligatoire sous peine d'exclusion.

Lieu : Parc Concurrents - Voiture visible et accessible et placée sur sa bâche de protection.

Remise des prix le dimanche 15 Septembre 2019 à 18h00

Lieu : Gymnase (salle de restauration du samedi soir)

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront sur le circuit de karting de PSA Peugeot Citroën.

Des pesées libres pourront être effectuées lors des vérifications techniques.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Frey

Adresse : 65 rue Lavoisier – 68200 MULHOUSE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60.00 € TTC.

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique, et l'autorisation du propriétaire de l'auto, en cas de prêt et/ou de location, de participer à cette épreuve spécifique.
Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à 8h30 heures le samedi 14 septembre 2019.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

- **Parc concurrents** : Les emplacements seront tracés et numérotés.
Ils seront attribués à l'arrivée du concurrent : 1 emplacement = 1 voiture de course + 1 autre véhicule.
Possibilité de regroupement avec d'autres concurrents mais uniquement à votre arrivée sur place.
- **Camping-Cars** : Un parc sera dédié exclusivement aux Camping-cars
- **Remorque Fermée** : Parking possible sur emplacement du concurrent si c'est son assistance ou en parc remorque s'il le souhaite
- **Remorque Ouverte** : Obligatoire sur parc remorque prévu à cet effet au fond du complexe sportif.
Elle sera mise en place par l'organisateur en échange d'un numéro qui permettra de la récupérer à la fin de la manifestation.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA Plaine de l'III - 5 RUE DE GUEBWILLER - 68500 BERGHOLTZ - Tél. et Fax : 03.89.76.28.25

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le lundi 2 septembre 2019 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à :

-120 €uros (avec publicité optionnelle de l'organisateur)

-240 €uros (sans publicité optionnelle de l'organisateur)

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation à l'ordre de l'ASAPI.

Après la fin de la période de qualification (dernières épreuves le dimanche 18 août inclus), chaque Ligue doit centraliser et valider les qualifiés (avec suppléants éventuels si désistement/empêchement des qualifiés) pour la Finale de la Coupe de France des Slaloms, afin d'envoyer les engagements à l'organisateur en une seule fois.

Forfait

Tout concurrent, devra notifier son forfait par un écrit, envoyé par lettre, fax au 03.89.76.28.25 ou mail à : asapi0318@orange.fr ; 24 heures avant le début du meeting pour obtenir le remboursement des frais de participation.

Tout forfait intervenant moins de 24h avant le début de l'épreuve entrainera la restitution des frais d'engagements diminués des frais d'assurance (30 €).

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre maximum des concurrents admis à la Finale 2019 de la Coupe de France des Slaloms, après la clôture des qualifications au 18 août 2019, est fixé à 150.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau épreuves).

Les voitures des groupes Loisir, VHC et Classic et Fol'Car ne sont pas admises à participer à la Finale.

Une même voiture pourra être conduite successivement par plusieurs pilotes (2 maximum).

4.2.7.P Echappement

Voir Règlement Standard des Slaloms. Des contrôles de sonomètre seront effectués avant et pendant l'épreuve.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.

Publicité obligatoire non rachetable : sera précisée par un additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

6.1P. PARCOURS

La Finale de la Coupe de France des Slaloms est une épreuve de maniabilité chronométrée sur la piste de karting Peugeot-Citroën, route de Chalampé à 68390 SAUSHEIM. (voir plan ci-joint).

La course se déroulera en : 4 manches

Procédure de départ : aux feux

Chaque voiture partira comme prévu à l'article 7 du règlement standard des Slaloms.

Longueur du parcours : 1,750 km représentant 1 tour $\frac{3}{4}$ de circuit à chaque manche.

6.5P. PARC CONCURENTS

Le Parc Concurrents sera situé dans l'enceinte du Complexe Sportif.

Le Parc Concurrents sera accessible dès l'ouverture des vérifications.

Lorsque l'organisateur aura prévu un parc ou un emplacement spécifique pour les remorques, celui-ci est obligatoire pour tous les concurrents sous peine de pénalité. (voir article 1.5P Dispositions Particulières)

Dans chaque parc concurrent, il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 € et/ou 400€.

Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d’affichage seront placés :

Pendant les essais et la course au parc de départ : en pré-grille au Parc Concurrents.
Pendant les vérifications : au parc des vérifications ;
Pendant le délai de réclamation après l’arrivée, au parc fermé d’arrivée → au Parc Concurrents.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une (ou des) permanence (s) sera(ont) organisée(s).

Lieu PC de la Course durant toute la durée de l’épreuve

Téléphone permanence n° 06.87.14.63.88 ou 06.73.49.64.94

Centre de secours le plus proche : lieu : Mulhouse – Téléphone : n° 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L’EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir Article 1.2p.

Si nécessaire, un briefing oral supplémentaire se tiendra sur la ligne de départ à l’heure affichée par la direction de course. La présence de tous les pilotes et commissaires y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP de retour au parc.

Si celui-ci ne se situe pas à proximité immédiate du point stop, les pilotes conserveront leur casque pour effectuer le trajet qui les sépare de l’entrée du parc. Ils retireront leur casque AVANT d’entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d’exclusion de l’épreuve.

ARTICLE 8P. PENALITES

Pénalités appliquées par la Direction de Course :

Quille renversée ou déplacée	Pénalité de 2 secondes par quille
Chicane manquée ou erreur de tracé	Non prise en compte de la manche
Quille STOP renversée, déplacée ou dépassée	5 secondes de pénalité
Ordre de passage non respecté dans la manche	5 secondes de pénalité
Non présence de la voiture au parc fermé d’arrivée	Disqualification par le collègue

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi par addition des deux meilleurs temps des quatre manches.

Les temps non retenus seront pris en compte pour le départage des éventuels ex aequo.

Les vainqueurs de chaque groupe, lors de la Finale, seront proclamés "Vainqueurs" de la Coupe de France des Slaloms "en Groupe..." à la condition que le groupe soit représenté par au moins 5 partants.

Les classements provisoires seront affichés 15 minutes après l’arrivée du dernier concurrent à l’entrée du Parc Fermé et seront établis de la façon suivante après adjonction d’éventuelles pénalités :

- 1 classement général,
- 1 classement général féminin,
- 1 classement général moins de 25 ans
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l’article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l’article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d’éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l’heure d’affichage des classements provisoires.

ARTICLE 10P. PRIX

10.2P. PRIX

Le montant minimum des prix distribués est le suivant :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Groupe	150 €	100 € (+ de 5 partants)	50 € (+ de 8 partants)
Classe	100 €	50 € (+ de 3 partants)	20 € (+ de 6 partants)
Féminine	150 €		
Jeune	150 €		

Ces prix sont cumulables

A l'issue de la Finale, une Coupe sera remise au premier pilote "Sénior" (âgé de 60 ans minimum au jour de la Finale).

10.3P. COUPES

Classement : - SCRATCH 3 coupes ou lot minimum
- CLASSE 1 coupe ou lot par tranche de 5 partants (limité à 5 coupes par classe)
- FEMININ idem aux classes
- COMMISSAIRES 1 prix sera attribué à 2 commissaires désignés par l'organisateur

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir Article 1.2p.

Les concurrents qui ne se présenteront pas à la distribution des prix perdront leur droit aux prix.

Plan d'accès

